

DELIBERATION PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COLLÈGES 1 ET 2 DU CONSEIL DE L'ED SVSAE

LE CONSEIL DE LA RECHERCHE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 05 MARS 2024,

Vu le code de l'Éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu le règlement intérieur de l'ED SVSAE ;

Vu l'avis du conseil scientifique de l'ED SVSAE du 05 février 2024 ;

PRESENTATION DU PROJET

Conformément à l'article 3 du règlement intérieur de l'école doctorale Sciences de la Vie, Santé, Agronomie, Environnement (ED SVSAE), les membres des collèges 1 et 2 sont désignés parmi les personnels rattachés à l'ED ou à la Direction de la Recherche et des Etudes doctorales (DRED), par délibération du Conseil de la Recherche de l'UCA, sur proposition du Directeur ou de la Directrice de l'ED, pour la durée du contrat pluriannuel d'établissement en cours. Leur mandat est renouvelable.

Lorsqu'un membre du conseil perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné, ou lorsque son siège devient vacant, il est pourvu à son remplacement dans les mêmes conditions que pour la désignation initiale.

En raison de deux sièges vacants au sein du collège 1, Monsieur Patrick VERNET, Directeur de l'ED SVSAE propose Monsieur Stéphane HERBETTE, comme représentant de l'UMR PIAF et Madame Corinne PETIT comme représentante de l'UMR LMGE.

La composition proposée est la suivante :

Collège 1 : 13 représentants des établissements, des unités ou équipes de recherche rattachés à l'ED :

Thierry LANGIN, Représentant de l'UMR GDEC

Laurent MOREL : Représentant de l'UMR GReD

Yannick BIDEZ : Représentant de l'UMR IMoST

Corinne PETIT : Représentant de l'UMR LMGE

Stéphanie BLANQUET-DIOT : Représentant de l'UMR MEDIS

Radhouane DALLEL : Représentant de l'UMR Neuro-Dol

Stéphane HERBETTE : Représentant de l'UMR PIAF

Dominique DARDEVET : Représentant de l'UMR UNH

Laurent RIOS : Représentant de l'UMR UMRF

Philippe MICHAUD : Représentant 2 équipes de recherche de 2 UMR : IP et LPC

Nathalie BOISSEAU : Représentant 3 équipes de recherche et 1 UPU : AME2P, CROC, CHELTER et ACCePPT

Catherine PICON-COCHARD : Représentant 2 UMR : UREP et EPIA et 1 UR : QuaPA

Isabelle CASSAR-MALEK : Représentant 1 UMR : Herbivores

Collège 2 : 2 représentants des personnels BIATSS rattachés à l'ED ou à la DRED :

Xavier BAILLY – ITA : Représentant de 2 UMR : UREP et EPIA et 1 UR : QuaPA

Adeline SIVIGNON – ITA : Représentant de l'UMR M2iSH

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Madame Vanessa PREVOT, Vice-Présidente chargée de la recherche ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

Article 1 :

D'approuver la composition des collèges 1 et 2 du conseil de l'ED SVSAE telle que définie ci-dessus.

Article 2 :

D'abroger la délibération n°02 du conseil de la recherche du 13 octobre 2020 portant désignation des membres des collèges 1 et 2 du conseil de l'ED SVSAE.

Membres en exercice : 45

Membres présents et représentés : 27

Votes : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSÉ AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : CR UCA 2024-03-05-01

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIÉ LE :

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*